



4EME EDITION DES TROPHEES MILIEUX AQUATIQUES 2018

Dossier reçu le :

30/11/2018

Classement :

/9

Structure présentant le dossier :

AAPPMA du Bas Verdon

Action présentée :

Mise en place et suivi du Plan de Gestion Piscicole sur le territoire de l'AAPPMA du Bas Verdon

Domaine d'action :

- Protection du Milieu Aquatique
- Promotion du milieu aquatique
- Biodiversité halieutique
- Valorisation du patrimoine autour de l'eau

Pièces produites :

- Statuts de l'Association
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Photocopie de la pièce d'identité du Président
- Dossier de candidature complété
- Descriptif du projet
- Autres documents
- Relevé d'identité bancaire
- Plan de financement du projet et/ou inscription dans un des volets de la convention de partenariat Région Sud / Structures associatives du loisir pêche
- Implication dans la vie locale et sociale

Avis du jury :

.....

.....

.....

.....

TROPHEE REGIONAL MILIEUX AQUATIQUES 2018

DOSSIER DE CANDIDATURE

1 : STRUCTURE CANDIDATE

AAPPMA du Bas Verdon en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche du Var

2 : TITRE DU PROJET

Mise en place et suivi du Plan de Gestion sur le secteur d'influence de l'AAPPMA du Bas Verdon

3 : DATES DE REALISATION

2016 à 2018

4 : PLAN DE FINANCEMENT - PARTENAIRES

Pour l'ensemble de notre plan de gestion nos partenaires sont :

Région SUD Région PACA,

EDF,

Crédit Agricole PCA,

Commune de Vinon sur Verdon,

FNPF,

Fédération départementale du Var.

Dans chaque action avec une importance financière, vous trouverez le plan de financement détaillé.

5 : DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Il nous est difficile de sortir un projet de son contexte, car l'ensemble des travaux, la communication et le plan de gestion sont liés.

Vous trouverez ainsi, la mise en place de nos actions administratives avec nos outils de gestion des baux de pêche,

la mise en place de moyen de communication au plus près des pêcheurs et du grand public,

la création de parcours halieutiques pour tous, avec les travaux sur les gravières de Vinon sur Verdon en ayant un logique d'allongement de la période de pêche et en proposant une thématique de pêche par gravière,

la modification de la réglementation dans le but de préserver le patrimoine piscicole,

la réalisation de journée citoyenne, création de sentier halieutique, ramassage de déchet, enlèvement d'embâcle, petit travaux de diversification, ...

la réalisation de travaux de diversification d'habitat,

l'arasement de plusieurs obstacles à l'écoulement,

l'organisation d'une collecte d'écaïlle auprès des pêcheurs dans le but d'améliorer notre connaissances sur la population des truites fario sur notre territoire,

la lutte contre les cormorans,

6 : VOLET SOCIAL – VIE LOCALE

Avec la réalisation des journées citoyennes nous avons pu mettre en évidence que de nombreux pêcheurs ou non pêcheurs voulaient s'investirent à leur niveau pour améliorer, préserver et protéger les milieux aquatiques.

Nous consacrons également deux jours auprès des scolaires avec les agents de la fédération du Var dans le but de faire de l'animation sur les milieux aquatiques.

Nous avons monté un atelier pêche nature avec un guide de pêche (BPJEPS) local dans le but de faire découvrir la pêche à toutes les personnes. Il n'y a pas de limite d'âge. On fait un peu moins d'une dizaine de demi-journée par an.

Avec la réalisation de travaux sur une gravière des Iscles de Durance, nous avons facilité les accès pour les personnes même à mobilité réduite et avec les déversements réguliers de truite arc en ciel, et avec les travaux de débroussaillage sur les 3 autres gravières, cela permet à tous les pêcheurs de pouvoir pratiquer leur plaisir tout au long de l'année sans avoir trop de difficulté pour se mouvoir.

Enfin, nous essayons au maximum de faire travailler des entreprises locales avec des fournitures locales. L'empreinte environnementale est ainsi négligeable et on sait qui nous payons, notion d'économie circulaire. Vous verrez l'exemple du réemploi des matériaux lors des travaux de diversification des habitats.

**MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION ET D'UNE STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT DE LA PECHE A L'ECHELLE DU SECTEUR D'INFLUENCE DU
TERRITOIRE DE L'AAPPMA DU BAS VERDON (communes de SAINT-JULIEN LE
MONTAGNIER ET VINON SUR VERDON)**



Table des matières

- 1. Contexte du territoire**
- 2. Les actions menées entre 2016 et 2018**
 - ⇒ **Créer une base de données pour l'obtention et la gestion du partage des droits de pêche**
 - ⇒ **Préserver et restaurer les milieux aquatiques**
 - ⇒ **Développer le loisir pêche**
 - ⇒ **Adapter la réglementation pour protéger les espèces piscicoles**
 - ⇒ **Communiquer : savoir faire, puis faire savoir !**
- 3. Bilan des actions menées**

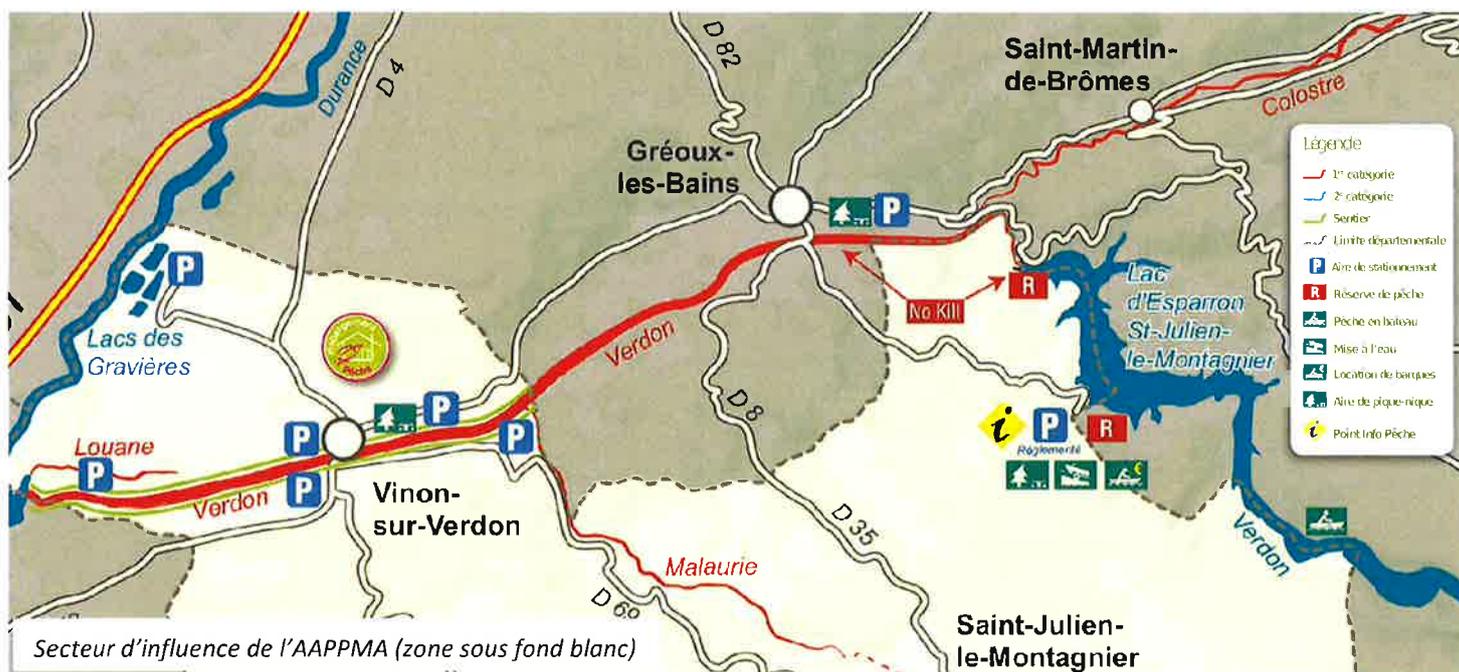
1. Contexte du territoire



Notre secteur d'influence se situe sur le canton de Rians, au Nord-Ouest du département du Var, à 15 minutes de Manosque (département 04), 30 minutes d'Aix en Provence et 1 heure de Marseille (département 13).

Le réseau hydrographique de l'AAPPMA se présente ainsi :

- 20 km de cours d'eau de première catégorie piscicole (le Verdon, le Malaurie, la Louane), un des plus attractifs à proximité des grandes villes citées précédemment. La pression de pêche y est assez importante notamment sur les truites fario qui peuvent atteindre des tailles record.
- 400 hectares de plans d'eau de seconde catégorie piscicole (Lac d'Esparron/St Julien, partagé avec l'AAPPMA Verdon Colostre, lacs des gravières) qui rassemblent les principaux carnassiers (brochets, perche, black-bass...) et une bonne densité de poissons blancs (ablette, gardon, rotengle).



2. Les actions menées entre 2016 et 2018

⇒ **CREER UNE BASE DE DONNEES POUR L'OBTENTION ET LA GESTION DU PARTAGE DU DROIT DE PECHE**

Dès la mise en place du nouveau Conseil d'Administration, lors des élections de fin 2015, nous avons travaillé en partenariat avec les mairies de Vinon sur Verdon et St-Julien afin de collecter les coordonnées des propriétaires qui bordent les cours d'eau dans lesquels il est pratiqué la pêche et pour lesquels nous souhaitons mettre en œuvre des actions pour améliorer l'habitat.

A ce jour, l'AAPPMA partage les droits de pêche sur 96% du linéaire des cours d'eau. Les quelques parcelles restantes sont en cours de traitement.

Hôtel de Ville, 66 avenue de la Libération 83560 Vinon sur Verdon – 06.13.74.26.84 – aappmadubasverdon@hotmail.fr – Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

D'un point de vue administratif, nous sommes ainsi, tout à fait légitimes à intervenir sur ces cours d'eau, que ce soit pour la garderie, pour la pratique de la pêche ou la réalisation des travaux.

Afin de faciliter la gestion des baux, nous avons développé notre propre base de données combinée à un outil cartographique. (cf. annexe 1)

⇒ PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Diversifier les habitats piscicoles sur le Bas Verdon : Depuis 2016, nous nous sommes rapprochés des techniciens du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) qui réalisent des travaux d'entretien de ripisylve. En effet, cela nous faisait mal au cœur de voir toutes ces souches partir en fumée alors qu'elles peuvent jouer un rôle bénéfique aux populations piscicoles et aux invertébrés d'eau douce en diversifiant l'habitat.

Du fait de l'existence de 5 grands barrages en amont de secteur, il n'y a plus de transit sédimentaire via le Verdon, seuls les affluents jouent un rôle minime d'apport de sédiments. Notre secteur s'appauvrit en sédiment au fil des crues morphogènes, au niveau du point dur formé par le radier du pont de Vinon, une chute de près de 4 mètres est apparue petit à petit. Ce phénomène s'accélère avec les déversements du barrage d'Esparron ces dernières années. En une quarantaine d'année d'existence, on compte 17 déversements au-delà de 100m³/s dont plus d'une dizaine sur ces dix dernières années. Les crues sont bénéfiques en décolmatant le fond du lit de la rivière mais, sur notre secteur cela devient problématique avec l'augmentation de la surface de roche mère au vu de la disparation des sédiments. D'importants travaux devront avoir lieu, pour rééquilibrer le profil en long. La compétence GEMAPI pourra certainement y répondre...

Cependant, dans l'immédiat, la nécessité de réaliser des actions de maintien de la diversification d'habitat est une priorité. La première tentative a été de demander aux techniciens du PNRV de laisser les souches dans le mineur du Verdon. Cette idée ne coûte rien, puisque les engins sont déjà sur place. Dommage que ce partenariat n'ait pas été réalisé dès le début des opérations d'entretien, cela aurait permis un maintien d'un bon niveau de cache pour les habitants de la rivière.

Les moyens financiers étant devenus devenus devenus rares pour le PNRV sur les actions d'entretien de la rivière, nous avons décidé en partenariat avec la FPPMA du Var et les partenaires financiers : Agence de l'Eau RMC, Région SUD PACA et FNPF de réaliser des travaux plus conséquents.

Nous avons ainsi réalisé des travaux pour améliorer la diversification sur les zones plus stables hydrauliquement parlant et les plus déficitaires en habitat. Nous avons réalisé des travaux de mise en place de souches et de bloc de pierre de 500 Kg à 1 Tonne sur près de 200 mètres linéaires sur le tronçon court circuité, au lieu-dit de Trans sur la commune de Vinon sur Verdon.

Les rochers et souches proviennent de « rebus » de chantier situés à moins de 15 km par la route. Cela permet de revaloriser ces « rebus » locaux tout en améliorant la qualité physique du milieu. (cf. annexe 3).

Les invertébrés de même que les poissons ont rapidement colonisé ces nouveaux habitats. On a pu observer un changement sur le comportement de certaines truites qui étaient « invisibles » et qui dorénavant s'alimentent en pleine eau, grâce à ces nouvelles veines d'eau qui ont été créées.

Cette diversification d'habitat permet également de dynamiser les écoulements, ce qui stabilise la température de l'eau, améliore le brassage eau/air, l'apport d'O₂ dissous, le transport des sédiments fins, l'autoépuration, ...

Diversification des habitats travaux 2018	
FINANCEURS	%
Agence de l'eau RMC	50%
Région	30%
Collectivités piscicoles	50% du reste à charge
Montant	5 280 €

Rétablir les continuités écologiques...

Accompagner le maître d'ouvrage sur les seuils du Verdon : Dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur les continuités écologiques, le bas Verdon du barrage d'Esparron jusqu'à la fin du tronçon court circuité est classé en Liste 2 par arrêté préfectoral, ce qui induit un rétablissement des continuités piscicoles et sédimentaires d'ici Septembre 2018. En 2013, la commune de Vinon sur Verdon propriétaire de deux seuils sur le Verdon a lancé une étude de franchissabilité de ces ouvrages. Suite au rendu de cette étude, le Conseil Municipal a délibéré afin d'arasement ces seuils. Bien entendu nous avons accompagné cette étude et les élus pour expliquer aux pêcheurs et aux différentes personnes le bienfondé de l'arasement de ces ouvrages.

Les travaux d'arasement de ces seuils se sont réalisés courant septembre 2018. La fédération de pêche du Var épaulée par une trentaine de participants a réalisé pendant deux jours les pêches de sauvetages. De nombreux poissons ont été capturés puis relâchés en amont du secteur d'influence des travaux.

Lors de ces travaux, l'ensemble des rochers qui constituaient ces ouvrages transversaux ont été mis en place en rive gauche sur un point d'érosion de la berge dans le but de lutter contre les inondations. En parallèle, et suite à notre demande, l'entreprise qui a réalisé les travaux a mis des rochers allant de 100 Kg à 3 Tonnes dans le lit mineur afin de diversifier les habitats et les écoulements. Ce sont ainsi près de 300 mètres de rivière qui ont bénéficié de cette opportunité. (Cf. annexe 4)

Réaliser l'arasement de seuils sur le Malaurie : Contrairement au bas Verdon, le Malaurie ne fait partie des cours d'eau classé en Liste 2. Cependant, grâce à l'étude sur les potentialités piscicoles menée en collaboration avec la fédération de pêche du Var, il a été démontré l'impact négatif de quatre ouvrages transversaux qui n'avaient plus aucune utilité. Grâce à ce travail préalable et au bon vouloir des propriétaires riverains, nous avons pu obtenir des financements pour l'arasement de ces ouvrages via l'Agence de l'eau RMC, la Région SUD PACA et la fédération de pêche du Var. Les travaux se sont déroulés cet été.

A noter que suite à une importante crue à l'automne 2018, le cours d'eau a rapidement retrouvé sa dynamique en ce qui concerne le transit sédimentaire. En effet, jusqu'alors, de nombreuses zones lenticulaires (remous liquide formé en amont des ouvrages) ont été remises en mouvement, redynamisant l'écoulement et laissant apparaître un matelas alluvial qui était recouvert de sédiment limoneux. Le gain écologique a été instantané, les secteurs lotiques nouvellement restaurés ont été rapidement colonisés par les cyprinidés d'eau vive et les juvéniles de truites fario. (cf. annexe 5) On peut ajouter, qu'il y a deux canalisations d'eau potable qui se trouvent dans l'espace de bon fonctionnement de cette rivière. La commune de St-Julien vient d'obtenir des aides financières pour les enlever et les faire passer en encorbellement au niveau des ponts routiers. Ces travaux permettront de supprimer les risques de point dur et de provoquer par conséquent des « marches » trop sélectives pour les poissons et également supprimer les risques d'incisions du lit ou les risques d'érosion régressive.

⇒ Ces travaux sur le Verdon et le Malaurie, sans oublier l'arasement du gué des Iscles l'an dernier, rétablissent la libre circulation des espèces aquatiques sur plus de 11 Km ! alors que tout était cloisonné depuis des décennies, une vraie aubaine pour les poissons

Arasement des seuils du Malaurie	
FINANCEURS	%
Agence de l'eau RMC	70%
Région	30%
Montant	27 600 €

Assurer le suivi du paramètre de la température : Avec des températures caniculaires en 2017, nous avons souhaité avoir notre propre réseau de thermographe sur nos cours d'eau. En effet, les relevés ponctuels ne sont pas très exploitables. Ainsi, depuis juillet 2018, le Malaurie, le Verdon et la Louane possèdent cinq thermographes qui nous permettent de connaître la température des cours d'eau sur un pas de temps au quart d'heure. L'acquisition de ses données est faite tous les 3 mois. Nous pourrions ainsi faire des corrélations avec le suivi des frayères et les pêches électriques. Ces données seront corrélées avec le réseau de thermographe mise en place par EDF ainsi que celui du SMAVD, dans le cadre du suivi de l'augmentation du débit réservé.

Participer au suivi de la qualité des eaux : Sur le secteur d'influence de l'AAPPMA, plusieurs actions sont en cours ou vont l'être très prochainement. L'AAPPMA a dans son ensemble joué son rôle de sentinelle en alertant les collectivités sur les problématiques liées à la qualité des eaux.

La station d'épuration de Vinon est toute neuve, mais elle ne respectait pas ses normes de rejets notamment sur les paramètres d'azote et phosphore. Le concessionnaire vient d'équiper la station d'épuration du traitement tertiaire qui va être capable de traiter ces deux paramètres. L'AAPPMA a suivi l'évolution de ce dossier.

Pour le Malaurie, la station d'épuration de Malavasse va être équipée d'un dégazeur qui permettra d'améliorer le traitement et de limiter les risques de départ de boue. La commune de St-Julien est également en train de réaliser la réhabilitation de 4 stations d'épuration sur le bassin versant du Malaurie, le Boisset, les Phélines, les Bernes.... L'investissement financier et humain est colossal pour ce territoire. Pour la Louane, nous avons réalisé des analyses d'eau en collaboration avec la fédération du Var, et tous les paramètres mettent en évidence la bonne qualité stable de l'eau d'un point de vue physico-chimique.

Sur le Colostre et le Verdon au niveau de Gréoux, le rejet des termes pénalise le milieu aquatique en aval, la station d'épuration de Gréoux n'est plus conforme en performance depuis plus de 5 ans, sans qu'un projet de reconstruction ne soit évoqué, les stations d'épuration du Colostre ne sont pas conformes également, cependant les projets de reconstructions sont en cours d'étude.

Réaliser le suivi des frayères et du peuplement salmonicole : Depuis 2016, notre AAPPMA réalise un suivi des frayères à truite, cela nous permet de connaître les zones les plus actives sur notre secteur. Ce suivi est réalisé également par la fédération de Pêche du Var et par la Maison Régionale de l'Eau dans le cadre de l'étude du suivi de l'augmentation des débits réservés (depuis 2009). Nous sommes satisfaits sur le nombre de frayère qu'il y a eu sur la période automne 2017 – hiver 2018, où nos bénévoles et les autres structures n'avaient jamais observé autant de frayères sur le secteur. Notamment l'observation de frayère de taille très importante confirmant la présence de très beaux géniteurs. (cf. annexe 6). Dans le contexte du rétablissement total des continuités piscicoles sur le Bas Verdon, il nous est paru évident de réaliser un suivi des populations de truite. En partenariat avec la fédération de Pêche du Var et avec le bureau d'étude SCIMABIO sous couvert financier de l'agence de l'eau RMC, de la Région SUD PACA et de la FNPF, un protocole de suivi des mouvements des espèces piscicoles va être déployé en 2019.

Faire participer activement les pêcheurs sur le suivi scalimétrique des classes d'âges des populations de truites autochtones : L'AAPPMA a lancé cette année une collecte d'écaillés auprès des pêcheurs. Nous avons communiqué avec l'aide la Fédération du Var afin que les pêcheurs puissent prélever les écaillés qui permettront de définir l'âge des populations de truites et leur croissance. Les pêcheurs adhérents à cette action ont reçu des petits sachets en plastiques où il est indiqué, le jour, le lieu et la taille du poisson. Si le poisson est conservé ils peuvent mentionner le poids. En effet, le protocole établi par les agents de la fédération permet de collecter tout en pouvant relâcher le poisson. Cette action permet d'obtenir un cliché de la population de truite au moment du changement de réglementation.

Entretien la ripisylve : Nos bénévoles parcourent régulièrement les cours d'eau. De ce fait, nous enlevons les déchets au fur et à mesure de nos visites. La ripisylve du Malaurie est particulièrement vieillissante, en attendant des travaux à grande échelle, nous réalisons régulièrement un entretien sélectif (les embâcles ayant un intérêt écologique qui n'obstruent pas le cours d'eau sont laissés en place) des embâcles formés par le transport du bois morts en crue. Cela représente un investissement humain notable, mais très important pour le déplacement des poissons la conservation du caractère lotique du Malaurie en offrant un habitat préférentiel aux espèces d'eau vive (Barbeau méridional, Blageon et Truite fario). D'autre part, le fait d'enlever ces embâcles limite le risque de débordement et d'endommagement des terres agricoles qui se trouvent à proximité. Nous réalisons également deux à trois journées avec une trentaine de bénévoles pour faire du débroussaillage et du nettoyage aux gravières ou sur les cours d'eau. (cf. annexe 7)

Prévenir contre les prédateurs...Le cormoran : La présence de cormoran n'est pas nouvelle sur notre secteur. Mais dans notre vision de gestion patrimoniale sur le Verdon, nos efforts réalisés pour augmenter la population de truite risque d'être amoindris par la prédation et/ou le dérangement induit par la présence de ces oiseaux. On ne va pas énumérer l'ensemble des impacts qualitatifs ou physiques sur le Verdon mais le milieu n'a pas besoin d'autres impacts il est déjà assez perturbé comme ça. La LPO a fait annuler l'arrêté préfectoral d'autorisation de régulation de cette espèce. A l'hiver 2017-2018 nous avons mis en place une dizaine d'épouvantails le long de la rivière ainsi qu'aux gravières. Les premiers jours suivants l'installation ont été efficaces, puis les cormorans se sont habitués et sont revenus. Pour l'hiver 2018-2019, nous avons démarré l'installation de piquets et « ligne » tendues au-dessus des zones les plus favorables au fraie des truites. En effet, cela fait des années, que nous n'observons plus la reproduction des truites. Il semblerait qu'elles se soient adaptées à cette prédation, puisque la reproduction doit se passer pendant la nuit.

⇒ DEVELOPPER LE LOISIR PECHE

Préserver, restaurer les milieux aquatiques, tout en développant le loisir pêche, sont intimement liés. C'est pourquoi l'AAPPMA a mené de front ces deux actions

Créer des parcours de pêche labellisés : Avec les agents de développement de la fédération de pêche du Var, nous avons lancé deux parcours halieutiques qui sont en cours de labélisation.



- La zone aval du pont de Vinon sur Verdon est proposée aux pêcheurs de truites fario comme étant un parcours toutes techniques, des panneaux multidirectionnels et deux panneaux d'informations vont être mis en place début 2019. Dans cette optique de labélisation, nous avons réalisé 1.5 Km de sentier halieutique en rive droite fin 2017, début 2018. La mairie de Vinon sur Verdon

qui est propriétaire des berges, vient de conventionner avec un chevrier qui va parcourir les berges dans le but de « débroussailler » naturellement ces espaces vieillissants. Un exemple de plus qui démontre une approche locale et durable dans la gestion des milieux.



- Les Gravières des Iscles : nous possédons les baux de pêche sur 4 gravières aux Iscles de Durance. Cela représente près de 24 hectares de surface mouillée. Toujours

Vinon sur Verdon – 06.13.74.26.84 –
depuis 1901 reconnue d'utilité publique

en partenariat avec les agents de développement de pêche à la fédération, nous sommes en cours de labélisation du parcours « halieutique » sur cette zone. Depuis 2016, nous avons réalisé plusieurs journées de nettoyage des berges ainsi que l'aménagement de poste de pêche en collaboration de nombreux bénévoles qui sont venues donner la main. De la signalétique directionnelle et un panneau d'information viennent renforcer les aménagements.

Depuis 2016, notre AAPPMA, dans sa volonté de mettre en place une gestion patrimoniale sur le Verdon, le Malaurie et la Louane, a commencé à renforcer les lâchers de truite attractives dans une gravière afin d'allonger la période de pêche et ne pas réaliser de déversement dans le Verdon pendant les périodes les plus critiques de la croissance des truitelles.

Ainsi, nous avons 4 gravières, où nous sommes en train de développer, des plans d'eau à thème :

- Un plan d'eau à carnassier, où l'on réalise des lâchers de brochets pour soutenir et diversifier la population de brochet dans ce vase clôt,
- Un plan d'eau à carpe, qui était connecté avec la Durance, où l'on dénombre une bonne densité de carpe,
- Un plan d'eau toute pêche, blanc, carpe, carnassier, où l'on a réalisé des déversements de perche, de brochet et de tanche ont été réalisés ces dernières années,
- Un plan d'eau, où l'on réalise des lâchers de truite arc en ciel régulièrement de février à fin octobre dans le but d'étendre la période de pêche. Cette année, avec la participation financière de la FNPF, de la fédération du Var nous avons retaluté une centaine de mètres de cette gravière afin de faciliter les accès. Nous avons également réalisé deux « pontons » en terre qui rentrent dans le plan d'eau sur plus d'une vingtaine de mètres. Cela permet de diversifier les postes de pêche.

Ce plan d'eau accueille les concours de pêche -15 ans que nous réalisons chaque année depuis 2016. Nous espérons développer ce plan d'eau en aménageant l'ensemble du pourtour de la gravière avec des travaux à venir.

Création de deux parcours halieutiques	
FINANCEURS	%
Région	4%
Collectivités piscicoles	93%
EDF	3%
Montant	12 421 €

Créer un Atelier Pêche Nature : En 2017, nous avons créé un atelier pêche nature. Nous avons constaté que de nombreux néo-ruraux dans notre région, de nombreuses personnes, souhaitent se mettre à la pêche, mais leurs aïeux n'étant pas à proximité, ils n'avaient pas la possibilité de transmettre leur savoir.

C'est ainsi que nous avons créé cet atelier pour tous les âges et tous les niveaux. Nous organisons une dizaine de demi-journées d'animations en mettant en avant toutes les techniques les plus pratiquées sur le secteur : pêche à la mouche et pêche aux leurres. Nous formons une douzaine de personnes à chaque session. L'animation est réalisée par un guide de pêche diplômé d'Etat, David Pribilzky ainsi que des membres du Conseil d'Administration.

En point particulier, on peut noter la participation de Louis BARTHELEMY aux journées européennes de la jeunesse qui se sont déroulées à Strasbourg. Ce jeune homme ne manque pas une session de nos ateliers. Il maîtrise toutes les techniques de pêche. Cette participation est bien méritée.

⇒ **ADAPTER LA REGLEMENTATION POUR PROTEGER LES ESPECES PISCICOLES**

Hôtel de Ville, 66 avenue de la Libération 83560 Vinon sur Verdon – 06.13.74.26.84 –
aappmadubasverdon@hotmail.fr – Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Augmenter la taille légale et le quota de capture pour la truite fario : Depuis 2012, il était inscrit dans notre règlement intérieur la taille limite de capture à 28 cm pour la truite fario. Dans un souci d'équité pour tous les pêcheurs et avec la modification de la Loi Pêche sur les tailles limite de capture, nous avons monté le projet en partenariat avec l'AAPPMA Verdon Colostre d'augmenter la taille limite de capture à 30 cm. Cet arrêté inter-préfectoral 04, 13 et 83 a été pris courant avril 2018. C'est la mesure la plus forte pour la protection de la truite fario que le droit nous permet d'appliquer. Depuis 2016, l'AAPPMA avait inscrit dans son règlement intérieur que le nombre de truite était limité à 6 par jour et par pêcheur dont 3 truites fario maximum. La fédération du Var nous a suivis dans ce projet. Cette mesure réglementaire est entérinée par arrêté préfectoral sur l'ensemble du Var dès cette année.

Protéger les alevins de truites fario : Sur la partie amont de notre secteur, nous partageons le Verdon avec l'AAPPMA Verdon Colostre. Le débit réservé est délivré par de l'eau de fond du barrage d'Esparron, la température de celle-ci est assez faible. Les alevins de truite se développant en fonction du degré par jour, l'AAPPMA a souhaité interdire de pêcher les pieds dans l'eau jusqu'au 30 avril sur ce tronçon allant jusqu'au seuil de Gréoux les Bains. Cette réglementation fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral 04 et 83 depuis avril 2018. Sur le reste du parcours et sur l'ensemble, un arrêté préfectoral interdit de pêcher les pieds dans l'eau jusqu'au 31 mars.

⇒ **COMMUNIQUER : SAVOIR FAIRE, PUIS FAIRE SAVOIR...**

Favoriser les réseaux sociaux : Les réseaux sociaux, Facebook (profils et Page, 4000 amis), twitter, Instagram, où nous sommes très suivis. Nous faisons paraître une à deux publications par semaine en fonction de l'actualité. Nous avons réalisé un site internet www.aappmadubasverdon.siteW.com qui est consulté par une dizaine d'internaute par semaine.

Un blog, avec la réalisation d'articles selon l'actualité. On dénombre une cinquantaine de visite unique par semaine. www.basverdonpeche.overblog.fr

Valoriser l'outil « Papier », un outil de communication complémentaire au numérique...

L'AAPPMA a réalisé un bulletin d'information annuel, en papier qui permet de retracer les faits marquants sur notre secteur d'influence ainsi que les perspectives à venir. Il est édité courant décembre depuis 2016.

Développer la communication de terrain : La mise en place de cinq panneaux pédagogiques le long des berges du Verdon, là où les berges sont les plus fréquentées. On retrouve les espèces aquatiques présentes dans le Verdon ainsi que des informations pratiques et la réglementation. (cf annexe 2)

Mise en place des panneaux pédagogiques	
FINANCEURS	
Région	1300
EDF	800
Agence de l'Eau RMC	1500
Collectivités piscicoles	1800
	5 400 €

Egalement, en accord avec les collectivités locales, l'AAPPMA installe des affiches dans les lieux publics lors de l'Assemblée générale, les manifestations halieutiques...

Utiliser le Mailing, un outil gratuit et efficace : L'envoi de 30 « flash info » via le mailing de www.cartedepeche.fr, a permis de diffuser nos informations sur les dates des assemblées générales, de rempoissennement, de faire des points d'actualité ou de lancer des appels à bénévoles, ... Nos 600 adhérents

sont régulièrement informés des actions qui se passent sur notre secteur. Le taux d'ouverture (plus de 40%) confirme l'intérêt de l'adhérent pour cet outil gratuit.

Relayer nos actions auprès de la Presse : L'AAPPMA fait paraître régulièrement des articles dans la presse grâce à un partenariat avec le journal Var Matin. En 2018, 12 articles sont parus, soit un par mois. La réalisation régulière d'article des journaux communaux permet également d'informer tous les citoyens de ce qui se passe au bord de l'eau.

Sensibiliser le grand public : L'AAPPMA distribue des autocollants « J'aime ma rivière, je la protège » aux bénévoles qui donnent de leur temps lorsque des travaux sont réalisés sur la rivière. Ces autocollants sont désormais visibles sur près de 50 véhicules de notre territoire.

3. Bilan des actions menées

Recrutement de nouveaux bénévoles... De nombreuses actions ont été réalisées sur notre territoire. La première satisfaction, c'est que de plus en plus de bénévoles répondent présents à nos journées de travaux.

Augmenter les effectifs de pêcheurs : développer l'accessibilité aux postes de pêche, informer ou restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques font partie des facteurs à améliorer, relevés dans l'Etat des lieux du Schéma départemental de Développement du Loisir Pêche. Notre stratégie de développement et de restauration a permis, sur la période 2016/2018, d'augmenter les ventes de carte de pêche de 10 % environ, dans un contexte pourtant défavorable sur le plan départemental (baisse des effectifs de pêcheurs de 14%).

Favoriser la gestion patrimoniale des cours d'eau... La réglementation permet une gestion patrimoniale de la truite fario qui est en renforcée avec les travaux sur le milieu réalisés depuis 2016 (arasement, diversification d'habitat, ...).

Promouvoir la pêche pour tous... Les aménagements des gravières des Iscles de Durance permettent de répondre à une vision plus halieutique, avec la réalisation de travaux facilitant les accès ainsi que la réalisation de lâcher de truite arc en ciel, qui permet d'étendre la saison de pêche. Tous les publics peuvent désormais accéder à ces plans d'eau.

Etre un acteur connu et reconnu des gestionnaires... Les travaux, études et concertations avec les collectivités locales (Mairie de Vinon, Mairie de St Julien..) ont permis d'obtenir une reconnaissance de celles-ci sur les thèmes de la préservation des milieux aquatiques et de la promotion de la pêche de loisirs.

En conclusion, vous comprendrez, que notre plan de gestion est un projet global, où nous raisonnons avec d'un côté la protection et l'amélioration du Verdon et des affluents tout en développant le côté halieutique sur les gravières dans l'objectif que l'ensemble des pêcheurs puissent pratiquer leur passion de différentes façons et pour tous niveaux.

ANNEXE 1

Rendu de l'outil sur la gestion des Baux de Pêche

Confluence Verdon Durance Louane sur la commune de Vinon sur Verdon



Commune	Insee_Com	N°section	N°parcelle	Identifiant N° INSEE Section Feuille N° parcelle
vinon sur verdon	83150	00 B	1	831500B10001
vinon sur verdon	83150	00 B	2	831500B10002
vinon sur verdon	83150	00 B	3	831500B10003
vinon sur verdon	83150	000 B	11	831500B10011
vinon sur verdon	83150	000 B	12	831500B10012
vinon sur verdon	83150	000 B	13	831500B10013
vinon sur verdon	83150	000 B	14	831500B10014
vinon sur verdon	83150	000 B	15	831500B10015
vinon sur verdon	83150	00 B	16	831500B10016
vinon sur verdon	83150	00 B	17	831500B10017
vinon sur verdon	83150	000 B	18	831500B10018
vinon sur verdon	83150	000 B	19	831500B10019
vinon sur verdon	83150	00 B	20	831500B10020
vinon sur verdon	83150	00 B	21	831500B10021
vinon sur verdon	83150	000 B	22	831500B10022
vinon sur verdon	83150	000 B	23	831500B10023

Commune	Insee_Com	N°section	N°parcelle	Identifiant N° INSEE Section Feuille N° parcelle
vinon sur verdon	83150	00 B	24	831500B10024
vinon sur verdon	83150	000 B	25	831500B10025
vinon sur verdon	83150	00 B	26	831500B10026
vinon sur verdon	83150	000 B	27	831500B10027
vinon sur verdon	83150	000 B	28	831500B10028
vinon sur verdon	83150	000 B	30	831500B10030
vinon sur verdon	83150	000 B	32	831500B10032
vinon sur verdon	83150	00 B	33	831500B10033
vinon sur verdon	83150	00 B	39	831500B10039
vinon sur verdon	83150	00 B	40	831500B10040
vinon sur verdon	83150	00 B	73	831500B10073
vinon sur verdon	83150	000 B	103	831500B10103
vinon sur verdon	83150	000 B	104	831500B10104
vinon sur verdon	83150	000 B	107	831500B10107
vinon sur verdon	83150	000 B	108	831500B10108
vinon sur verdon	83150	000 B	109	831500B10109

Commune	Insee_Com	N°section	N°parcelle	Identifiant N° INSEE Section Feuille N° parcelle
vinon sur verdon	83150	000 B	110	831500B10110
vinon sur verdon	83150	000 B	111	831500B10111
vinon sur verdon	83150	000 B	112	831500B10112
vinon sur verdon	83150	000 B	113	831500B10113
vinon sur verdon	83150	000 B	114	831500B10114
vinon sur verdon	83150	00 B	1202	831500B11202
vinon sur verdon	83150	00 B	1203	831500B11203
vinon sur verdon	83150	00 B	1204	831500B11204
vinon sur verdon	83150	000 B	1263	831500B11263
vinon sur verdon	83150	000 B	1264	831500B11264

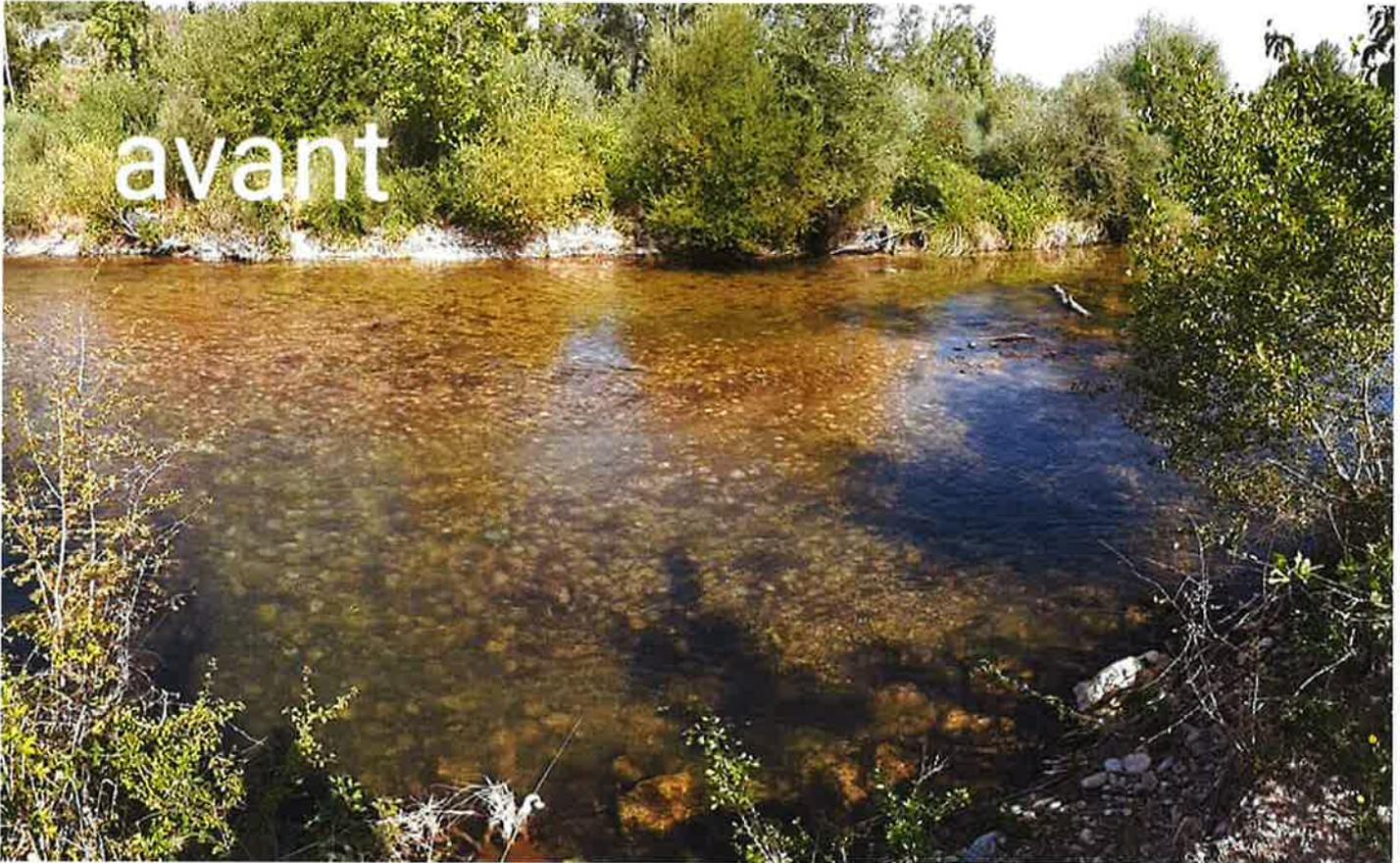
ANNEXE 2

Mise en place des panneaux pédagogiques



ANNEXE 3

Diversification des habitats piscicoles
Lieu-dit de Trans – commune de Vinon sur Verdon (83)



ANNEXE 4

Un diaporama de l'arasement des seuil de Vinon sur Verdon



ANNEXE 5

Rétablissement des continuités piscicoles sur le ruisseau du Malaurie

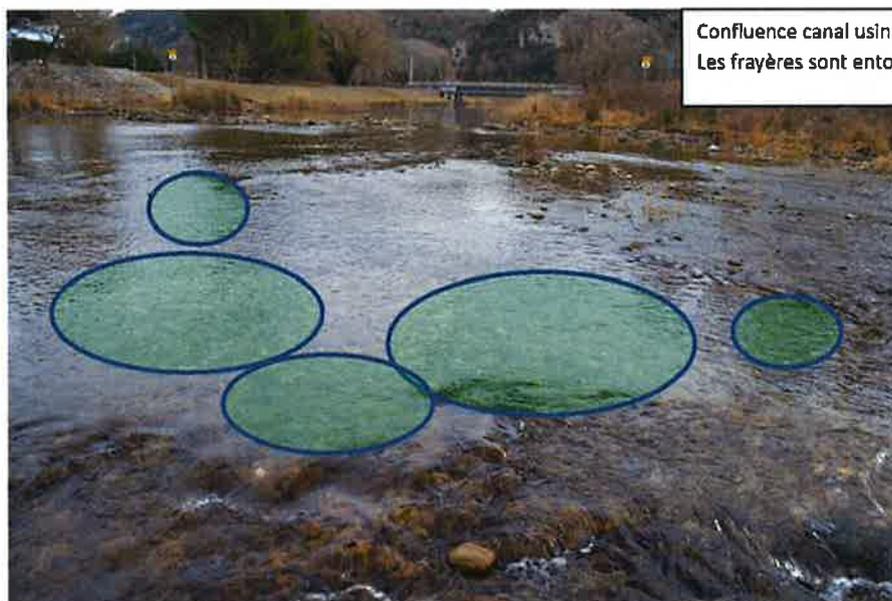


ANNEXE 6

Suivi des frayères



Frayères sur la Bas Verdon 2017-2018



ANNEXE 7

Travaux d'entretien courant

Avant



Après



